



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

Séance ordinaire 15 septembre 2025

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **15 septembre 2025** à 19 heures au lieu ordinaire des séances ordinaires du Conseil et à laquelle étaient présents : Mesdames Karine Roussel et Stéphanie Gagnon, Messieurs Dorté Létourneau et Denis Morin, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Était absent : monsieur Gaétan Gagnon.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2025
- 2.3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1. Autorisation de paiement/Comptes du 19 août au 15 septembre 2025
- 3.2. Engagement de madame Rosal e Tremblay / secrétaire réceptionniste
- 3.3. Demande de remboursement de taxes payer en trop
- 3.4. Nomination d'un représentant de la municipalité au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés » (MADA) de la MRC La Haute-Côte-Nord
- 3.5. Appui - Consultation sur le projet maison Canada 2025 du gouvernement du Canada
- 3.6. Appui – blocus forestier en Mauricie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean
- 3.7. Appui - Dénonciation des coupures apportées au programme emplois d'été Canada
- 3.8. Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

4. DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

5. CENTRE SPORTIF/CENTRE MULTIFONCTIONNEL

- 5.1. Ajustement des prix pour l'aiguillage de patins
- 5.2. Tournée des personnalités du Québec

6. URBANISME

- 6.1. Dépôt/Rapport sommaire des permis du 1^{er} août au 31 août

7. INCENDIE

8. VOIRIE MUNICIPALE

9. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)

- 9.1. Dépôt/Niveau d'eau Lac Gardner – Eau potable

10. BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

11. BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

12. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

- 12.1. Correction du règlement 25-540 décrétant une dépense de 1 089 246,95 \$ et un emprunt de 1 089 246,95 \$ pour la réalisation des plans et devis



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

– la mise aux normes des installations en eau potable, l'étude géotechnique, écologie et gouvernementale et les travaux de caractérisation écologique.

- 12.2 Dépôt du premier projet de règlement 25-540 décrétant une dépense de 1 089 246,95 \$ et un emprunt de 1 089 246,95 \$ pour la réalisation des plans et devis – La mise aux normes des installations en eau potable, l'étude géotechnique, écologie et gouvernementale et les travaux de caractérisation écologique.

13. COLLOQUES, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

14. PROJETS

15. OFFRES DE SERVICES

16. CORRESPONDANCE, MAMH ET AUTRES

- 16.1. Évaluation foncière – report du dépôt des rôles d'évaluation des municipalités des Bergeronnes et des Escoumins.

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. AJOURNEMENT

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance à **19 h** par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et l'ordre du jour. Il constate que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **Mme Stéphanie Gagnon, conseillère #3**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents ;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

2.2. Lecture et adoption du **procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2025**

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2025 soit adopté tel que remis à tous les membres présents ;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

2.3. Lecture et adoption du **procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025**

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Denis Morin, conseiller #6**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025 soit adopté tel que remis à tous les membres présents ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°25-09-224

3.1. Autorisation de paiement/Comptes du 19 août 2025 au 15 septembre 2025

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer et des comptes payés d'avance du 19 août au 15 septembre 2025 a été déposée aux membres du conseil pour fins de vérification et versée aux archives sous la cote no 207 120 (2727).

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **Mme Karine Roussel, conseillère #2**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte les comptes du 19 août au 15 septembre 2025 tels que présenter par la directrice générale et greffière-trésorière ;

QUE le Conseil autorise également le paiement de ces comptes, lesquels seront préalablement vérifiés par monsieur André Desrosiers, maire.

N°25-09-225

3.2. Engagement de madame Rosalie Tremblay / secrétaire réceptionniste

ATTENDU QUE madame Rosalie Tremblay a été choisie à titre de secrétaire-réceptionniste pour la municipalité des Escoumins;

ATTENDU QUE celle-ci devra subir une période de probation d'une durée de 845 (huit cent quarante-cinq) heures, et ce, à partir de la de se son embauche le 15 septembre 2025;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel, conseillère #2**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise l'engagement de madame Rosalie Tremblay à titre de secrétaire-réceptionniste pour la municipalité des Escoumins ;

QUE le salaire et les avantages sociaux de madame Rosalie Tremblay soient établis selon les conditions définies à l'échelon de salaire 1 de la convention collective en vigueur.

N°25-09-226

3.3 Demande de remboursement de taxes payer en trop

ATTENDU QUE madame Claudie Hovington, résidante du 1, Lac Faucher, Les Escoumins à effectuer un paiement de taxe foncière en trop le 5 mai dernier ;

ATTENDU QUE ce montant d'élève à deux cent vingt-sept dollars soixante-cinq (227,65\$) ;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Mme Stéphanie Gagnon, conseillère #3**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le remboursement de 227,65\$ payé en trop pour la taxe foncière de la propriété sise au 1, Lac Faucher, Les Escoumins.

N°25-09-227

3.4. Nomination d'un représentant de la municipalité au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés » (MADA) de la MRC La Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA) qui vise à :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

- encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;
- réaliser l'adaptation des programmes, des infrastructures et des services au vieillissement de la population, pour des communautés inclusives à tous les âges de la vie.

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 de la démarche MADA « soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés » permet aux municipalités et aux MRC d'élaborer et mettre à jour une politique des aînés et un plan d'action ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC La Haute-Côte-Nord a une entente avec le Secrétariat aux aînés jusqu'au 11 février 2027 pour la réalisation du Volet 1 de la démarche ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de pilotage MADA de la MRC de La Haute-Côte-Nord a été mis à jour conformément aux lignes directrices du Volet 1 de la démarche;

CONSIDÉRANT QU'un représentant de chaque municipalité de La Haute-Côte-Nord doit être nommé au comité de pilotage MADA de la MRC ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil appui monsieur Stéphan Gaudreault en tant que représentant de la municipalité au comité de pilotage « Municipalité amie des aînés » (MADA) de la MRC La Haute-Côte-Nord.

N°25-09-228

3.5. Appui - Consultation sur le projet maison Canada 2025 du gouvernement du Canada

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et orientation qui structureront le programme Maisons Canada présenté dans le document *Guide de sondage du marché* est actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026;

CONSIDÉRANT QUE les deux objectifs de Maisons Canada seront de construire des logements abordable à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

CONSIDÉRANT QU'il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logement des projets sélectionnés;

CONSIDÉRANT QUE la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toutes les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1%;

CONSIDÉRANT l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus(e)s locaux;

CONSIDÉRANT QUE toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel, conseillère #2**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal de les Escoumins recommande au ministre du logement, des infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson;

QUE Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basées sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

QUE Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;

QUE le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et gérées par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

ET QUE soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logement.

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada;
- M. Gregor Robertson, ministre du Logement et de l'infrastructure fédéral;
- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre déléguée à l'habitation;
- Marilène Gill, député fédéral de la Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan;
- Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Fédération canadienne des municipalités (FCQ).

N°25-09-229

3.6. Appui –Blocus forestier en Mauricie et au Saguenay-Lac-Saint-Jean

CONSIDÉRANT QUE depuis les derniers jours, la situation dans le secteur forestier n'est pas facile et s'est aggravée par les blocus forestiers;

CONSIDÉRANT QUE devant l'ampleur des impacts humains, sociaux et économiques, il est urgent que le gouvernement du Québec agisse;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs, les travailleurs, les familles et la cohabitation avec le Première Nations se trouvent plongés dans un climat de tension intenable;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Mme Stéphanie Gagnon, conseillère #3**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil demande au gouvernement du Québec d'intervenir en mettant en place une réelle cellule de crise afin de régler cette situation.

N°25-09-230

3.7. Appui - Dénonciation des coupures apportées au programme emplois d'été Canada

ATTENDU QUE le programme Emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité, notamment dans les domaines des loisirs et de la culture;

ATTENDU QUE les jeunes engagés via ce programme sont principalement affectés des services essentiels comme les camps de jour municipaux, qui permettent aux parents de concilier travail et responsabilités familiales pendant l'été;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ATTENDU QUE les coupures observées dans le cadre du programme pour 2025 réduisant considérablement les capacités des municipalités à offrir ces services;

ATTENDU QUE les incohérences observées entre les orientations du Gouvernement du Québec et celle du Gouvernement du Canada quant à l'intégration des jeunes au marché du travail, créent des situations ambiguës et nuisibles pour les municipalités;

ATTENDU QUE le maintien et l'amélioration des services aux citoyens nécessitent un soutien prévisible et équitable de la part du gouvernement fédéral;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal dénonce les coupures apportées au programme Emploi d'été Canada pour 2025, qui nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes;

QU'IL demande au Gouvernement du Canada de rehausser immédiatement et de façon significative le financement du programme, afin d'assurer le maintien des emplois d'été municipaux et des services publics qui en dépendent;

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada;
- L'honorable Patty Hajdu, ministre de l'Emploi;
- Marilène Gill, député fédéral de la Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan;
- Fédération québécoise des municipalités ;(FQM)
- Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Ainsi qu'aux autres municipalités du Québec, afin d'obtenir leur appui.

N°25-09-231

3.8. Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

ATTENDU QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

ATTENDU QUE depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

ATTENDU QUE cette limitation n nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

ATTENDU QUE la période estivale et la rentrée scolaires sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants ;

ATTENDU QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

ATTENDU QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement. Et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **M. Denis Morin, conseiller #6**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil appui la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendu par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec
- À la présidente-directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la société de l'assurance automobile du Québec;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

4. DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES 5. CENTRE SPORTIF / CENTRE MULTIFONCTIONNELLE

N°25-09-232

5.1. Ajustement des prix d'aiguisage de patins

CONSIDÉRANT QUE le prix actuel de l'aiguisage de patins est de 5 \$;

CONSIDÉRANT QUE les prix instaurés en ville se situent entre 9 et 10\$;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Mme Karine Roussel, conseillère #2**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil approuve l'ajustement du prix de l'aiguisage de patins au montant de 7\$, à compter de la saison automne-hiver 2025. Cet ajustement permet de rester concurrentiel tout en maintenant notre service de prix sur le marché local et sans porter préjudice à d'autres entreprises. La quincaillerie Home Hardware ajustera également son tarif à 7\$.

N°25-09-233

5.2. Tournée des personnalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'opportunité d'accueillir la Tournée des personnalités du Québec le 10 janvier 2026 pour un match de hockey;

CONSIDÉRANT QUE ce match opposerait des artistes et des personnalités québécoises à une équipe locale;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement servirait à l'inauguration officielle à nos nouvelles infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'organisation de cet évènement est estimé à 13 066\$;

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : **Mme Stéphanie Gagnon, conseillère #3**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise monsieur Stéphan Gaudreault, directeur des loisirs et de la culture, à entreprendre les démarches nécessaire afin d'organiser l'évènement la Tournées des personnalités du Québec.

QUE le conseil autorise la dépense de 13 066 \$.

6. URBANISEME

6.1. * DÉPÔT/Rapport sommaire des permis du 1^{er} août au 31 août 2025

*DÉPÔT



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

N° de résolution
ou annotation

7. INCENDIE 8. VOIRIE MUNICIPALE 9. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC & ÉGOUT)

***DÉPÔT**

9.1. * DÉPÔT/Niveau d'eau LAC GARDNER 10. BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE 11. BÂTIMENTS MUNICIPAUX & PARCS

***AJOURNÉ**

12. POLITIQUES ET RÈGLEMENTS

12.1. Correction du règlement 25-540 décrétant une dépense de 1 089 246,95 \$ et un emprunt de 1 089 246,95 \$ pour la réalisation des plans et devis – la mise aux normes des installations en eau potable, l'étude géotechnique, écologie et gouvernementale et les travaux de caractérisation écologique.

AJOURNÉ :

Le point 12.1. Correction du règlement 25-540 décrétant une dépense de 1 089 246,95 \$ et un emprunt de 1 089 246,95 \$ pour la réalisation des plans et devis – la mise aux normes des installations en eau potable, l'étude géotechnique, écologie et gouvernementale et les travaux de caractérisation écologique, sera adopté à une séance subséquente.

Choisir, donne avis de motion, qu'est adopté, à la séance présente, le règlement 25-540 décrétant une dépense de 1 089 246,95 \$ et un emprunt de 1 089 246,95 \$ pour la réalisation des plans et devis – la mise aux normes des installations en eau potable, l'étude géotechnique, écologie et gouvernementale et les travaux de caractérisation écologique.

Par le fait même, **Choisir** présente et dépose le projet de règlement et informe les personnes présentes que ledit projet de règlement est disponible pour consultation.

***AJOURNÉ**

12.2. Dépôt du premier projet de règlement 25-540 décrétant une dépense de 1 089 246,95 \$ et un emprunt de 1 089 246,95 \$ pour la réalisation des plans et devis – la mise aux normes des installations en eau potable, l'étude géotechnique, écologie et gouvernementale et les travaux de caractérisation écologique.

AJOURNÉ:

Le point 12.2. dépôt du premier projet de règlement 25-540 décrétant une dépense de 1 089 246,95 \$ et un emprunt de 1 089 246,95 \$ pour la réalisation des plans et devis – la mise aux normes des installations en eau potable, l'étude géotechnique, écologie et gouvernementale et les travaux de caractérisation écologique., sera adopté à une séance subséquente

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

Règlement # 25-540

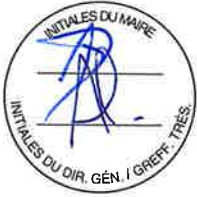
Règlement numéro # 25-540 décrétant une dépense de 1 089 246,95 \$ et un emprunt de 1 089 246,95 \$ pour la réalisation des plans et devis – la mise aux normes des installations en eau potable, l'étude géotechnique, écologie et gouvernementale et les travaux de caractérisation écologique.

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 septembre 2025 et que le projet de règlement # 25-540 a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à la réalisation des plans et devis, – La mise aux normes des installations en eau potable telle qu'il appert de l'estimation



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

détaillée préparée par Stantec Expert-Conseil ltée en date du 24 octobre 2024, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

À l'étude géotechnique, écologie et gouvernementale telle qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Stantec Expert-Conseil ltée en date du 12 mai 2025, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A.1 ».

Et aux travaux de caractérisation écologique telle qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par EnvironnementCA en date du 15 août 2025, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A.2 ».

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 089 246,95 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 089 246,95 \$ sur une période de 20 ans

ARTICLE 5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : **Choisir**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. COLLOQUE, CONGRÈS, FORMATIONS, INVITATIONS

14. PROJETS

15. OFFRES DE SERVICES

16 CORRESPONDANCES, MAMH ET AUTRES

16.1. ÉVALUATION FONCIÈRE – REPORT DU DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION DES MUNICIPALITÉS DES BERGERONNES ET DES ESCOUMINS

17. AFFAIRES NOUVELLES

18 PÉRIODE DE QUESTIONS

19. AJOURNEMENT

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR **M. Dorté Létourneau, conseiller #5**

***DÉPÔT**

N°25-09-234



N° de résolution
ou annotation

N°25-09-235

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit ajournée au : **1^{er} octobre 2025 à 15 h 30**

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **M. Denis Morin, conseiller #6**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance ordinaire soit levée à **19h20**

Nombre de personnes présentes à la séance du Conseil : **0**



André Desrosiers,
Maire

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Andrée Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Andrée Lessard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS

Séance extraordinaire 22 septembre 2025

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le **22 septembre 2025** à 16 h 00 au lieu ordinaire des séances extraordinaires du Conseil et à laquelle étaient présents : Mesdames Karine Roussel messieurs Dorté Létourneau et Gaétan Gagnon, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Sort absents : madame Stéphanie Gagnon et monsieur Denis Morin.

Madame Andrée Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 16 h 00

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion du projet de Règlement numéro 25-542 modifiant le règlement numéro 24-535, décrétant une dépense et un emprunt de 1 089 246,95 \$ pour la réalisation d'une étude géotechnique, écologique et gouvernementale, de travaux de caractérisation écologique et des plans et devis pour la mise aux normes des installations en eau potable et abrogeant le règlement 25-540
4. Dépôt du premier projet de Règlement numéro 25-542 modifiant le règlement numéro 24-535, décrétant une dépense et un emprunt de 1 089 246,95 \$ pour la réalisation d'une étude géotechnique, écologique et gouvernementale, de travaux de caractérisation écologique et des plans et devis pour la mise aux normes des installations en eau potable et abrogeant le règlement 25-540
5. Période de questions
6. Clôture et levée de la séance extraordinaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance à **16 h** par Monsieur André Desrosiers, maire. Il constate que le quorum est respecté.

Il fait la lecture de l'avis de convocation et l'ordre du jour. Il constate que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR M. Dorté Létourneau, conseiller #5
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents ;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu copie et demandent la dispense de la lecture.

3. Avis de motion du projet de Règlement numéro 25-542 modifiant le règlement numéro 24-535, décrétant une dépense et un emprunt de 1 089 246,95 \$ pour la réalisation d'une étude géotechnique, écologique et gouvernementale, de travaux de caractérisation écologique et des plans et devis pour la mise aux normes des installations en eau potable et abrogeant le règlement 25-540

N°25-09-236

N°25-09-237